

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 9 MARS 2020

L'an deux mille vingt,  
Le 9 mars à 20 heures 00,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Max MANNE, Maire.

**Présents** : Max MANNÉ, Nathalie CAHUZAC, Christophe DEBAYLE, Frédérique ESCANDE, Claudie FILLON, Karine GONCALVES, Michel GROH, Loïc JAUME, François-Xavier MARTIN, Christelle MAUNOURY, Gabriella PANICCIA, Dominique PASTOR-THEVENOT, Florence PIQUART, Estelle POTTIER, Jean-Louis ROCHE, Luc URBAIN

**Absents excusés** : Geoffrey BEUVELET, Philippe DESMAISON, Sébastien THIERRY

**Secrétaire de séance** : François-Xavier MARTIN

Date de convocation	3 mars 2020	Nombre d'élus	En exercice	19
Date d'affichage	4 mars 2020		Présents	16
			Votants	16

A 20 heures, le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte.

François-Xavier MARTIN est désigné comme secrétaire de la séance.

<b>A)</b>	<b>APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2020</b>
-----------	---

En l'absence d'observations, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

<b>B)</b>	<b>DECISIONS DU MAIRE PRISE PAR DELEGATION GENERALE DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
-----------	--

Pas de décision à présenter.

<b>C)</b>	<b>INFORMATIONS GENERALES</b>
-----------	-------------------------------

## Intercommunalité

### - Taux d'imposition

Les prélèvements de l'État au titre du FPIC se sont stabilisés. Pour mémoire cela représente environ 100€ par habitants...

Le Conseil Communautaire Gally-Mauldre a donc décidé de ne pas modifier les taux d'imposition locale en 2020.

- **Taxe des ordures ménagères**  
Pour rappel, cette compétence est communautaire, mais chaque Commune garde son autonomie.  
**Les bons résultats des collectes à Mareil, suite aux efforts des Mareillois, ont permis de baisser notre taux de taxe de 2,53% en 2020.**
- **Taxe Départementale**  
Le Conseil Départemental a voté une baisse de 8% de la taxe foncière départementale.

## Mareil sur Mauldre

- **Parking DRT (route de Mantes RD 191)**  
Le principe de la vente du terrain par le Département à la Commune est acquis. Nous allons rétrocéder une certaine surface notamment les talus qui sont inutilisables.  
La Commune n'a besoin que d'une largeur de 11m pour la réalisation du parking de covoiturage. L'excédent sera cédé aux riverains pour une meilleure intégration de la station-service et le local d'activité. 800m2 d'activités sont prévus.

<b>D)</b>	<b>DELIBERATIONS</b>
-----------	----------------------

<b>1</b>	<b>Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2019 – budget eau et assainissement</b>
----------	--

Michel GROH, Adjoint au Maire délégué aux Finances, procède à la présentation du réalisé 2019 du budget eau & assainissement. Un tableau détaillé a été remis à chaque élu.

Il n'y a pas eu de réalisation de travaux en 2019 d'où l'absence de dépenses d'investissement.

En revanche, nous avons perçu avec deux ans de décalage les subventions afférentes aux travaux d'assainissement de l'avenue de Chavoie et allée des Roches 2<sup>ème</sup> tranche, d'où l'important excédent constaté.

De plus, pour rappel, il y a quelques années, afin de pouvoir engager les travaux de 1<sup>ère</sup> tranche sur l'avenue de Chavoie, nous avons dû déplacer une subvention exceptionnelle du budget communal vers le budget eau & assainissement dans l'attente du versement de subventions.

### **DELIBERATION PRISE :**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1612-12,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M49,

**VU** la concordance des écritures de l'ordonnateur avec les écritures du comptable pour 2019,

Le Maire ayant quitté la salle au moment du vote,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECLARE** que le compte de gestion dressé par le Comptable pour l'exercice 2019 est en conformité avec le compte administratif et n'appelle pas d'observation,

**APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2019 dont les résultats sont les suivants :

eau & assainissement 2019	SECTION D'EXPLOITATION	SECTION D'INVESTISSEMENT
dépenses	21 116,01 €	16 101,67 €
recettes	29 663,99 €	66 952,51 €
résultat de l'exercice 2018	8 547,98 €	50 850,84 €
report résultat N-1	72 080,92 €	309 624,74 €
résultat de clôture par section	80 628,90 €	360 475,58 €
résultat de clôture cumulé	441 104,48 €	

**DECIDE** que compte-tenu de ces résultats de clôture et de l'absence de restes à réaliser, il n'y a pas lieu de procéder à une affectation de l'excédent de fonctionnement en section d'investissement.

<b>2</b>	<b>Vote du budget primitif 2020 eau &amp; assainissement</b>
----------	--

Michel GROH, Adjoint délégué aux Finances, procède à la présentation du budget 2020 dont chaque élu a un exemplaire à sa disposition.

Les crédits prévus pour les travaux concernent la réhabilitation du secteur Chardonnière ainsi que le secteur de la rue des Fontaines.

De même une étude doit être menée à son terme concernant le Clos Bazin compte-tenu des résultats obtenus suite aux passages télévisés réalisés dans les canalisations d'eaux pluviales et d'eaux usées. Des crédits ont été réservés également pour les travaux à venir.

Les 70 000 euros de recettes patrimoniales inscrites concernent la récupération de TVA sur les travaux terminés d'assainissement de l'avenue de Chavoie ; TVA reçu en début d'exercice 2020.

### **DELIBERATION PRISE :**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2312-1

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M49,

**VU** la présentation du projet de budget primitif 2020 eau & assainissement,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**ADOpte**, chapitre par chapitre, le budget primitif eau et assainissement de la Commune pour l'exercice 2020 pour les montants ci-après :

EXPLOITATION DEPENSES					
chapitres	libellés	montant	pour	contre	Abst.
011	charges à caractère générale	5 000,00 €	16	0	0
65	autres charges de gestion courante	2 000,00 €	16	0	0
67	charges exceptionnelles	2 000,00 €	16	0	0
022	dépenses imprévues	0,00 €	16	0	0
023	virement à la section d'investissement	80 000,00 €	16	0	0
042	op ordre entre section	22 000,00 €	16	0	0
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>111 000,00 €</b>	<b>16</b>	<b>00</b>	<b>0</b>
EXPLOITATION RECETTES					
chapitres	libellés	montant	pour	contre	Abst.
70	produits des services	20 571,10 €	16	0	0
42	opération d'ordre entre section	9 800,00 €	16	0	0
002	résultat reporté	80 628,90 €	16	0	0
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>111 000,00 €</b>	<b>16</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
INVESTISSEMENT DEPENSES					
chapitres	libellés	montant			
20	immobilisations incorporelles	30 000,00 €	16	0	0
21	immobilisations corporelles	0,00 €	16	0	0
23	immobilisations en cours	484 200,00 €	16	0	0
16	remboursement d'emprunts	9 000,00 €	16	0	0
020	dépenses imprévues	0,00 €	16	0	0
040	opération d'ordre entre section	9 800,00 €	16	0	0
041	opérations patrimoniales	70 000,00 €	16	0	0
	TOTAL	603 000,00 €	16	0	0
total des restes à réaliser		0.00 €	16	0	0
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>603 000,00 €</b>	<b>16</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
INVESTISSEMENT RECETTES					
chapitres	Libellés	montant			
1068	excédent de fonctionnement	0.00 €	16	0	0
13	subventions d'investissement	524,42 €	16	0	0
27	autres immobilisations financières	70 000,00 €	16	0	0
021	virement de la section de fonctionnement	80 000,00 €	16	0	0
040	opération d'ordre entre sections	22 000,00 €	16	0	0
041	opérations patrimoniales	70 000,00 €	16	0	0
001	excédent N-1	360 475,58 €	16	0	0
total des restes à réaliser		0.00 €	16	0	0
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>603 000,00 €</b>	<b>16</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Compte-tenu des excédents du budget eau & assainissement constatés en fin d'année 2019, du fait du décalage du versement des subventions d'équipement suite aux travaux d'assainissement avenue de Chavoye et allée des Roches, il est proposé de réduire la surtaxe communale d'assainissement en la passant de 35 centimes d'euros/m<sup>3</sup> d'eau consommée à 12 centimes /m<sup>3</sup>. La recette correspondante couvrira le remboursement des emprunts

La date d'effet sera au 1<sup>er</sup> juillet 2020 compte-tenu des périodes de facturation de la SAUR.

### **DELIBERATION PRISE :**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 4 avril 2013 fixant le montant de la surtaxe communale d'assainissement à 35 cts d'euros du m<sup>3</sup> à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013,

**CONSIDERANT** les excédents constatés fin 2019 au budget eau et assainissement,

**VU** le budget primitif 2020,

Sur proposition du Maire,

**après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE** de fixer le montant de la surtaxe communale d'assainissement à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020 à **12 centimes d'euros** par m<sup>3</sup> d'eau consommée.

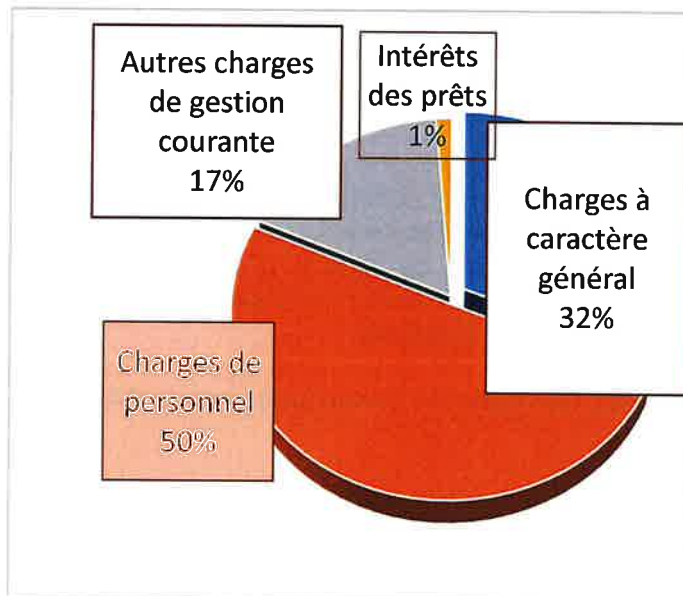
Les comptes 2019 ont fait l'objet d'un examen détaillé en réunion de la commission finances à laquelle sont conviés tous les élus.

Michel GROH, Adjoint aux Finances, a remis à chacun un document d'analyse.

### **FONCTIONNEMENT :**

Contexte : l'année 2019 est encore une année de diminution des dotations de l'Etat (-6.3%), compensée par une modération des dépenses par rapport à 2018 et d'une augmentation significative des bases des impôts communaux (+5.3%).

Tout ceci a permis un autofinancement de 455 K€ destinés aux investissements.



### Dépenses réelles (\*) de FONCTIONNEMENT

(hors FNGIR): en diminution de -4.2%:  
1.088.183€.

Les écarts principaux par rapport à 2018 :

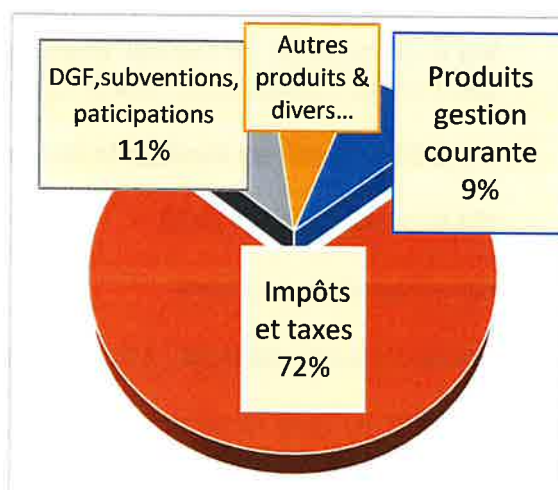
- Les charges à caractère général (entretien, services scolaires, ...), ainsi que les autres charges de gestion diminuent fortement (-4.4%) suite à l'arrêt des TAPS.
- Les Frais de personnel diminuent sensiblement (-6.5%) pour le même motif.

### Recettes réelles de FONCTIONNEMENT :

1.837.670 € , soit une augmentation de 2.8%.

Ce résultat provient :

- De l'augmentation des impôts locaux de 63k€ (Bases : +5.3% et Taux : +0.0%).
- D'une perte de 13k€ sur la DGF (Dotation globale de fonctionnement : -8%) versée par l'état pour assurer nos services obligatoires !
- D'une diminution des produits des services (cantine, garderie) de 4.9% par rapport à 2018.
- Les recettes diverses (loyers et locations) sont en légère augmentation (maison médicale).



*Globalement, une modération des dépenses et une légère augmentation des recettes propres.*

En **INVESTISSEMENT** : Les **dépenses** réelles sont de **532.215€**, avec 452.987€ de travaux d'équipements, c'est comptablement une diminution importante par rapport à l'année précédente et seulement 35% de notre budget primitif très ambitieux.

Les montants principaux d'investissements enregistrés en 2019 sont :

- 231.402 € : Réfection du côté nord de la nef de l'église, ainsi que la réhabilitation des vitraux nord et sud de la nef. Ces travaux sont terminés (Février 2020) et le solde reste à payer.
- 175.385 € : Fin des travaux de Voirie avenue de Chavoie et des Travaux d'enfouissement de réseaux +voirie : rue des Fontaines et Chemin du Moulin.
- 31.529 € : Divers aménagement dans des bâtiments communaux

Les seules **recettes** hors autofinancement sont les subventions et participations : **176.507€** et proviennent principalement des subventions du Contrat Rural : salles annexes de la Mairie et de l'Ecole de Musique (travaux terminés) et celles de la Restauration de la nef de l'église (en cours fin 2019).

Le résultat de clôture 2019, avant report, est positif de **623.906€**.

Cet excédent permettra de finir de payer les travaux terminés et de percevoir leurs subventions :

• Eglise (terminé)	Reste à payer : 108.000 €	recettes subv. : 106.250 €
• Tennis Portes&vitrages	: 21.000 €	
• Eclairage LED divers ( « )	: 28.500 €	
• ch.des Fontaines (en cours)	: 267.000 €	recettes : 100.000 €
• Vidéo-protection ( « )	: 14.300 €	recettes : 4.600 €
Soit	:	227.950€ d'utilisation du résultat

et d'entreprendre les réalisations aussi prévues au BP en 2019

• Grilles de l'école et abords	: 135.000 €	avec recettes subv : 34.800€
• Tx inondation Clos Bazin	: 100.000 €	
• Armoire électrique Mairie	: 7.000 €	
• Et divers	: 6.500 €	:
Soit env.	:	213.700€ d'utilisation prochaine du résultat

Le solde (182.256€) pourra permettre d'initialiser de nouveaux projets qui pourront être définis au Budget Primitif 2020

### **DELIBERATION PRISE :**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1612-12,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M14,

**VU** la concordance des écritures de l'ordonnateur avec les écritures du Comptable pour 2019,

**VU** l'examen des documents en commission de finances le 2 mars 2020,

Le Maire ayant quitté la salle au moment du vote,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECLARE** que le compte de gestion dressé par le Comptable pour l'exercice 2019 est en conformité avec le compte administratif et n'appelle pas d'observation,

**APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2019 de la Commune dont les résultats sont les suivants :

COMMUNE 2019	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT
dépenses	1 326 179,29 €		547 874,72 €
recettes	1 837 670,13 €		567 958,78 €
résultat de l'exercice 2019	511 490,84 €	A	20 084,06 €
report résultat N-1	185 786,24 €	B	-93 455,31 €
résultat de clôture par section A+B	697 277,08 €	C	-73 371,25 €
résultat de clôture cumulé	623 905,83 €		

<b>5</b>	<b>Maison médicale : modification du loyer du cabinet 4</b>
----------	---

Chaque élu dispose d'un tableau comparatif des loyers et charges payés par les locataires de la maison médicale avec ratio au m2.

Monsieur MANNE explique que, pour la pérennité d'une structure accueillant des professions libérales, qui de plus doivent travailler ensemble et être complémentaires, il est important que chaque professionnel se sente à égalité de charges avec ses confrères.

L'aménagement de la maison médicale a été basé sur ce principe.

Chacun dispose de ses compteurs et reste donc maître de ses propres frais de fonctionnement eau – gaz – électricité- téléphone. Pour l'eau il s'agit de compteurs divisionnaires afin de ne payer qu'un abonnement pour l'ensemble des locaux.

Les charges communes concernent la salle d'attente, deux toilettes et une cuisine et sont réparties entre les professionnels au prorata de la surface de chaque cabinet.

La Commune prend à sa charge l'entretien des espaces extérieurs.

M.BRISOUX, kinésithérapeute, a été l'un des moteurs de la maison médicale en arrivant le premier sur place.

La mairie n'avait aucune base de calcul et l'engagement pris auprès de lui était qu'il ne paie pas plus que ce qu'il payait là où il était installé auparavant (loyer + charge) soit 1000 euros par mois.

Pour l'évaluation des charges était prévue avec les professionnels une période de rodage de 3 ans. Cette période arrive à son terme.

M.MANNE propose pour être juste et pour la pérennité de cette structure, l'alignement du prix de location du cabinet 4 (celui du kinésithérapeute) sur le prix au m2 des autres cabinets soit 850 euros par mois (14,73€ du m2 au lieu de 17,33€ du m2 actuellement).

Accord unanime.

A noter que les loyers encaissés couvrent l'emprunt passé pour l'aménagement du bâtiment.

## DELIBERATION PRISE :

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 8 juillet 2019 fixant le montant des loyers des bâtiments communaux à usage professionnel et d'habitation,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de procéder à la révision du loyer du cabinet référencé n° 4 de la maison médicale occupé actuellement par Monsieur BRISOUX, kinésithérapeute, afin de respecter une harmonie entre les loyers et charges au prorata des m2 occupés par chaque professionnel,

**VU** la proposition de Monsieur le Maire,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE** de fixer le loyer de référence initial de Monsieur BRISOUX à 850 euros par mois (sans les charges).

Ainsi compte-tenu des indexations successives selon l'indice ILAT appliqué, son loyer au 1<sup>er</sup> janvier 2020 est fixé à 887, 50 euros par mois.

Le bail à usage professionnel dont il bénéficie sera modifié en conséquence.

**E)**

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **ELECTIONS :**

Une lettre du 1<sup>er</sup> ministre en date du 7 mars 2020 a été distribuée aux élus concernant l'organisation des élections municipales et l'épidémie de COVID-19.

M.MANNÉ précise que nous avons du gel en stock, des masques, des gants et des stylos. Donc toutes les mesures sanitaires envisageables seront prises dans notre bureau de vote pour assurer la sécurité des électeurs. Une information sera diffusée auprès des habitants vendredi. Nous restons en attente d'instructions complémentaires officielles.

#### **Tour de table :**

F. ESCANDE a assisté à la réunion du SIRYAE. Des travaux sont prévus au puits des Bîmes pour l'élargissement du pont afin de permettre le passage de gros camions pour transporter les résidus de la décarbonatation.

C.FILLON : le SMAMA devait être dissous mais les deux intercommunalités GPSeO et Gally Mauldre ne s'étant pas mises d'accord, un budget a de nouveau dû être voté.

C FILLON signale que les travaux sur le Club House de Tennis sont réalisés. La porte a été changée afin de réduire les pertes d'énergie.

M.MANNÉ s'adresse aux élus s'agissant de sa dernière présidence de Conseil :

"Je souhaite tous vous remercier pour le travail que vous avez fourni pour la population tout particulièrement Michel GROH, Claudie FILLON, Jean-Louis ROCHE, avec qui je travaille depuis tant d'années et qui vont quitter le Conseil, Luc URBAIN pour l'école de musique et son

investissement dans le domaine culturel, Nathalie CAHUZAC pour son aide dans la création de la crèche et la réussite dans l'organisation des TAPS. Florence PIQUART pour son aide dans l'aménagement de la maison médicale et sa gestion du CCAS, Karine GONCALVES pour son aide dans l'aménagement des salles annexes de la mairie, Frédérique ESCANDE et Jeffrey BEUVELET pour sa gestion de l'arrivée de la fibre sur la Commune.

Une page se tourne pour moi pas pour le Village. Il faut continuer dans le même état d'esprit. Ce que j'ai essayé c'est, quelques soient les idées politiques des uns et des autres, de réunir autour d'une table tous les gens qui travaillent pour le Village.

Un certain nombre de projets ont été lancés qu'il convient de mener à leur terme. Je reste à la disposition de la nouvelle équipe si besoin était".

APPLAUDISSEMENTS.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 21 heures 20 et hors Conseil, la parole est donnée au public.

Le Maire,

